



IDENTITE DE L'ENFANT

MAIRIE D'ESCALQUENS
Service scolaire
Place François Mitterrand
31750 ESCALQUENS
Tél: 05.62.71.73.87

NOM :

Prénom :

LAVANDES ROMARINS PETIT BOIS

RESTAURATION SCOLAIRE IMPRIME A RETOURNER AU SERVICE SCOLAIRE (MAIRIE)

Attention : l'inscription au restaurant scolaire implique obligatoirement une inscription à l'accueil périscolaire (ALAE)

☞ Pour une fréquentation régulière, vous choisissez d'inscrire votre enfant les jours suivants :

LUNDI MARDI MERCREDI (*) JEUDI VENDREDI

et ce, dès le premier jour de la rentrée Ou - à partir du : (préciser la date):/...../.....

(*)Attention, pas d'accueil périscolaire le mercredi à midi :

- vous pouvez récupérer votre enfant à midi à la fin des cours

- ou l'inscrire au restaurant scolaire et le récupérer à 13h

- ou l'inscrire au Centre de Loisirs pour l'après midi + repas. Dans ce cas, les enfants sont pris en charge par l'équipe du Centre de Loisirs et conduits à La Caprice pour y prendre le repas. L'inscription doit alors s'effectuer auprès du Centre de Loisirs.

REPAS SPECIFIQUES :

Repas de substitution
(sans protéine carnée)

P.A.I. (*) préciser :

(*) possible uniquement en cas d'allergie alimentaire. Merci de fournir un certificat médical et de prendre contact avec le service scolaire, dans les meilleurs délais, pour mise en place ou reconduction du P.A.I.

☞ Pour une fréquentation occasionnelle, vous devez inscrire votre enfant selon vos besoins le Jeudi avant 12h00 de la semaine qui précède (cf : règlement de la restauration disponible sur le site internet de la Mairie : www.escalquens.fr).

Les inscriptions et/ou modifications au restaurant peuvent s'effectuer:

- **par internet:** directement avec votre code de connexion sur l'espace parents <https://escalquens.les-parents-services.com>
- **par mail:** service.scolaire@escalquens.fr
- **par téléphone:** 05.62.71.73.87

Afin de bénéficier du tarif dégressif pour la cantine, il vous sera demandé un justificatif de ressources (attestation CAF ou MSA avec QF) à remettre au Service Scolaire au plus tard mi -octobre.

Mode de règlement : (cocher la case correspondante au mode de paiement que vous souhaitez)

Chèque Prélèvement Internet

➤ **Pour la mise en place du prélèvement, vous devez vous présenter au Service Scolaire muni d'un R.I.B. dès septembre.** Le contrat de prélèvement est reconduit automatiquement d'une année sur l'autre.

➤ Pour le paiement par internet, vous utiliserez le code de connexion à l'espace parents fourni par le service scolaire.

➤ Vous acceptez de ne plus recevoir de facture papier (les factures seront disponibles sur votre espace parents via internet) OUI NON

Vous attestez avoir pris connaissance du règlement.

ESCALQUENS, le
Signature du représentant légal